

La présente décision a été transmise
au représentant de l'État le 7 avril 2023
et publiée sur le site internet du Syndicat le 7 avril 2023

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 4 AVRIL 2023 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 4 avril à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
dans la salle Camille Danguillaume, Maison des Sports du Conseil départemental d'Indre-et-Loire à Parçay-Meslay,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation : 28 mars 2023

Présents : (20)

Collège Région Centre-Val de Loire : Delphine BENASSY, Karine GLOANEC-MAURIN

Collège Conseil départemental d'Indre-et-Loire : Sylvie GINER, Isabelle RAIMOND-PAVERO

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Jacques PAOLETTI

Collège EPCI 41 : Régis SOYER, Jean-Claude THUILLIER, Henry LEMAIGNEN, Pierre SOLON, Hubert AZEMARD

Collège EPCI 37 : Jean-Claude OMONT, Marc LEPRINCE, Claude BORDIER, Martine TARTARIN, Jean-François CRON, Christophe BAUDRIER, Thierry BRUNET, Sylvia GAURIER, Jocelyn GARCONNET

Absents : (34)

Mohamed MOULAY, Guillaume CRÉPIN, Philippe GOUET, Guillaume PELTIER, Catherine LHÉRITIER, Jocelyne COCHIN, Geneviève GALLAND, Rémi LEVEAU, Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Alain PROT, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric DEJENTE, Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Michel GUIMONET, Roger LEROY, Stéphane LEROY, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Philippe BEHAEGEL, Marc ANGENAULT, Vincent MORETTE, Alain BENARD, Marc JONCHERAY, Jean-Claude GAUTHIER, Daniel SANS-CHAGRIN, Christian PIMBERT, Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Françoise THOMERE.

Personnes ayant donné pouvoir : (11)

Guillaume CREPIN à Delphine BENASSY

Mohamed MOULAY à Pierre SOLON

Philippe GOUET à Bernard PILLEFER

Philippe MERCIER à Jacques PAOLETTI

Joël NAUDIN à Régis SOYER

Frédéric DEJENTE à Claude BORDIER

Laurent ALLANIC à Henry LEMAIGNEN

Michel GUIMONET à Hubert AZEMARD

Marc ANGENAULT à Martine TARTARIN

Daniel SANS-CHAGRIN à Christophe BAUDRIER

Patrick MICHAUD à Sylvia GAURIER

Pour : 31 (60 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération n°3 : Approbation du Schéma directeur Smart Val de Loire

Le Syndicat souhaite **engager une nouvelle dynamique** avec ses membres pour faire de son territoire un “territoire durable et connecté” et a souhaité concrétiser son ambition dans **l’élaboration d’un Schéma directeur stratégique** intitulé Smart Val de Loire.

À travers l’élaboration de ce document et sa déclinaison opérationnelle en projets concrets dans les territoires, Val de Loire Numérique traduit :

- La volonté **d’engager les territoires dans une évolution** de leurs projets numériques depuis les infrastructures vers les **usages numériques**,
- L’opportunité **d’accélérer le déploiement des territoires durables et connectés** grâce à son positionnement en tant que **structure de mutualisation et facilitatrice** sur des sujets complexes à aborder pour tous les territoires,
- L’intérêt commun des membres du Syndicat de tracer **une voie propre au territoire sur les cas d’usages à déployer** pour répondre aux enjeux rencontrés par les collectivités. Il s’agit notamment de répondre aux **spécificités des territoires ruraux et à l’hétérogénéité des situations rencontrées par les membres**,
- L’urgence à traiter des **enjeux de la donnée territoriale** en raison d’un contexte évolutif et des préoccupations croissantes des élus en matière de maîtrise, souveraineté et sécurité de la donnée,
- La traduction par **des projets opérationnels et adaptés aux réalités territoriales**, compte tenu de l’ADN opérationnelle du Syndicat et de ses compétences techniques déjà éprouvées.

Entre mars et août 2022, une phase de diagnostic préalable à la démarche Smart Val de Loire a été réalisée auprès des acteurs du territoire. En septembre/octobre, a suivi la phase d'acculturation des élus. Enfin, les phases d'élaboration et de rédaction du Schéma se sont déroulées jusqu'en mars 2023. Elles ont abouti à l'identification de 14 actions concrètes réparties entre trois grands axes stratégiques :

- Le Syndicat doit être un acteur de la sensibilisation et acculturation du territoire en matière de territoires durables et connectés,
- Le Syndicat doit être un acteur du déploiement de projets de territoires durables et connectés,
- Le Syndicat doit être un acteur de la mutualisation.

Une offre de services disponible début 2024

L’étape qui suivra l’approbation de ce Schéma directeur consistera, pour Val de Loire Numérique, à construire de manière très opérationnelle son offre de services. L’offre devra être transcrite dans un catalogue de services clair, transparent, non discriminant.

Elle sera proposée sur la base de deux critères cumulatifs : un prix acceptable pour les futurs clients et la détermination d’une éventuelle participation publique pour financer les moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre des 14 actions identifiées.

Une première version du catalogue de services Smart Val de Loire est attendue au printemps 2024. Ce catalogue pourra bien sûr évoluer au fil des besoins et de la capacité du Syndicat à y répondre.

Il reste aussi des modèles, des outils, des organisations à tester. Il reste de l'expérience à acquérir afin que l'offre proposée au catalogue soit robuste et maîtrisée.

C'est tout l'enjeu des démonstrateurs que le Syndicat mettra en place dès l'approbation de ce Schéma directeur.

Des démonstrateurs dès que possible sur différents cas d'usage

Afin d'affiner et de sécuriser son offre de services, le Syndicat mettra en œuvre, dans les prochains mois, des démonstrateurs sur des territoires qui se sont portés volontaires.

Ces démonstrateurs répondent à un besoin exprimé par les différentes collectivités de voir ces projets se décliner de manière concrète et opérationnelle avant de s'engager elles-mêmes dans ce type de démarche. Ils vont constituer l'opportunité de mettre en œuvre toute la chaîne de valeur : du captage de la donnée, en passant par son transport, son stockage, son traitement pour finir sur les articulations avec les applications métiers ou des solutions de datavisualisation.

Plusieurs cas d'usages parmi les 4 cas d'usages identifiés comme prioritaires seront éprouvés.

Cette logique de démonstrateurs contribuera certes à décliner les actions en offre de services, mais elle contribuera aussi à la nécessaire acculturation des décideurs publics qui pourront percevoir de manière très concrète les enjeux et les bénéfices des solutions de territoires durables et connectés.

Fort des premières expérimentations mises en œuvre et d'un environnement juridique et financier bien circonscrit, le Syndicat pourra alors proposer son offre de services "Territoires durables et connectés" et ses modalités aux collectivités de son périmètre.

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2 des statuts du Syndicat,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article 1 : Le Schéma directeur Smart Val de Loire est approuvé.

Article 2 : Le Président est également autorisé à réaliser toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette décision.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the name Bernard Pillefer.

Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.